

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE**

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

DÉLIBÉRATION

D01364-2026-041

Séance du 19 mai 2026

**L'AN DEUX MIL VINGT-SIX
ET LE DIX-NEUF MAI À 20 HEURES 30,**
le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la
loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme
COURTOIS Sandrine, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026

Présents : BERTHET Julie, BOYER Frédérique, CAVILLON Hervé,
CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, HENRY DIT
GUILLAUMIN Stéphane, MACAREZ Léa, PACCOUD Karine, PAUGET
Antoine, PAUGET Florian, PERTUIZET Anaïs, SYLÉNÉ Florine, VÉLON
Guillaume.

Excusée : VALLA Evelyne (donne pouvoir à BOYER Frédérique)

Absent :

Secrétaire de séance : PAUGET Florian

OBJET : Election de la liste des membres de la Commission d'appel d'offre.

Madame la Maire informe l'Assemblée qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce, pour la durée du mandat.

C'est un organe qui intervient obligatoirement dans les procédures formalisées de marchés publics (appel d'offres, marché négocié ou dialogue comparatif) et facultativement dans les procédures adaptées.

Les règles énoncées par le code de la commande publique et le code général des collectivités locales prévoient d'élire des membres titulaires ainsi que, en nombre égal des suppléants et ce en fonction de l'importance de la commune.

Cette commission sera composée, outre la Maire qui en est la Présidente de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Considérant les remarques du contrôle de légalité sur la délibération n° C01364-2026-025 du 1^{er} avril 2026 sur le mode d'élection des membres, il convient d'abroger cette délibération et d'en prendre une nouvelle.

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des membres de la commission appel d'offre,

Considérant qu'une seule liste a été présentée suite à un appel à candidatures, Monsieur Hervé CAVILLON, Monsieur Stéphane HENRY DIT GUILLAUMIN et Monsieur Antoine PAUGET se portent candidats en tant que membres titulaires. Madame Frédérique BOYER, Monsieur Florian PAUGET et Madame Karine PACCOUD se portent candidats en tant que membres suppléants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'abroger la délibération n° D01364-2026-025 du 01 avril 2026
- **ELIT** en tant que membres de la Commission d'Appel d'Offre, Monsieur Hervé CAVILLON, Monsieur Stéphane HENRY DIT GUILLAUMIN et Monsieur Antoine PAUGET en tant que titulaires et Madame Frédérique BOYER, Monsieur Florian PAUGET et Madame Karine PACCOUD en tant que suppléants.

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 19 mai 2026

La Maire,
Sandrine COURTOIS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

